

Maine-et-Loire De la cire trafiquée a tué des milliers d'abeilles

0 29.10.2019 19:56 écrit par Jean-Yves LIGNEL



De la cire importée permet aux abeilles de construire plus rapidement les alvéoles des couvains.

De la cire contenant des graisses industrielles a tué des milliers d'abeilles. C'est sur le bureau des juges d'Angers.

Il sera dit que les dégâts de la mondialisation se nichent jusque dans les ruches. Un expert vétérinaire nommé par un juge d'Angers vient de donner raison à un apiculteur de l'Anjou qui s'était plaint d'une grande mortalité de ses abeilles.

Entre avril et septembre 2015, l'apiculteur avait compté 40 % de perte naturelle dans ses essaims, ce qui est énorme. Et il avait eu l'intuition que des feuilles de cire, achetées à un fournisseur de la région, étaient à l'origine de cette mortalité.

Produire plus vite

Ces feuilles de cire, gaufrées spécialement de motifs hexagonaux, permettent aux abeilles de construire plus rapidement les alvéoles nécessaires aux couvains de jeunes abeilles à venir et donc de produire plus rapidement du miel.

Face à cette vague inhabituelle de mortalité chez ses abeilles, l'apiculteur avait demandé au tribunal de nommer un expert vétérinaire.

Éléments étrangers

Son rapport, rendu cet été, accuse très clairement la cire de contenir des substances qui n'ont rien à y faire : du taufluvalinate (un insecticide), du propargite (un acaricide), et des graisses industrielles (stéarine et paraffine) ajoutées intentionnellement comme le souligne l'expert.

Ce dernier va même plus loin en expliquant que les apiculteurs ont, sans doute à tort, accusé un peu trop vite les pesticides agricoles face à la mortalité des abeilles et que celle-ci peut-être due aussi à la cire qu'ils disposent dans les ruches : « Il est probable qu'une partie des apiculteurs acheteurs de [ces] cires aient eu ces problèmes de mortalités et aient conclu à l'influence des pesticides dans l'agriculture ».

Aucune traçabilité

Mais surtout, l'expert dénonce l'absence totale de traçabilité de cette cire qui a été vendue par centaine de kilos dans toute l'Europe : bordereaux manquants, étiquettes enlevées, absences de certificats vétérinaires... La cire d'abeille est mondialisée, comme le reste : le fournisseur avait acheté

la cire chez un grossiste belge, qui lui-même avait acheté la cire en Chine.

L'avocat de l'apiculteur, M^e Mickaël Boulay du barreau d'Angers, nous annonçait cette semaine qu'il allait assigner le fournisseur angevin et le grossiste belge pour demander la réparation du préjudice de son client.